
ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal

du SAMEDI 8 AOUT 2026 à 10H – SALLE DU CONSEIL MAIRIE

Cette séance ayant un caractère d'urgence, les conseillers doivent obligatoirement se prononcer pour valider cette urgence invoquée par le Maire qui ramène le délai de convocation à 1 jour franc.

Toutefois, le quorum doit être atteint.

1) Approbation du Compte rendu de la séance du 23 JUILLET 2026

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) FINANCES : ouverture ligne de crédit de 200 000 €

ALEX, le 6 août 2026
Le Maire
Claude CHARBONNIER

